

Programme Communal de Développement Rural ESNEUX

Commission Locale de Développement Rural

Compte-rendu de la réunion du 17 novembre 2010

Présents :

Madame N. HUBIN

Messieurs C. AKKERMANS, F. BELLIERE, L. CARLIER, D. DEFECHEREUX,
S. DEMOULIN, B. DUPRET, A. FROMENT, P. GEORIS, P. HAMOIR, P. JEGHERS,
P. LIGOT, F. MULLENDERS, F. VERRECHIA, M. WOILLARD

Madame L. IKER, Bourgmestre et Présidente de la CLDR

Monsieur P. DETROZ, Echevin

Monsieur P. LAMALLE, Conseiller

Madame S. BEAUFAYS, Agent de développement du GREOA

Madame J. LANGE, Secrétaire

Excusés :

Monsieur R. PEETERS

Madame le Bourgmestre propose de modifier l'ordre du jour de la réunion afin d'entamer la rencontre par la présentation des nouveaux membres de la CLDR, Messieurs LIGOT, WOILLARD et DEMOULIN.

L'accueil de ces nouveaux membres est l'occasion de rappeler la mission d'avis de la CLDR et de permettre à chacun d'exprimer ses motivations à s'impliquer dans ce projet citoyen.

1 Approbation du PV de la réunion du 30 juin 2010

Diverses remarques de forme sont formulées et les corrections idoines sont apportées en séance.

Les membres de la CLDR ne prenant connaissance du compte-rendu de la réunion « Liaison So Hamay – Grandfosse » du 23 avril 2010 que ce jour, Madame la Bourgmestre propose que ce compte-rendu soit approuvé lors de la prochaine CLDR.

2 Approbation du PCDR par le Gouvernement wallon

Madame la Bourgmestre informe l'assemblée du courrier officiel transmis par le Gouvernement wallon en date du 13 octobre 2010 approuvant le PCDR de la Commune d'Esneux pour une durée de 5 ans. Au terme de ces 5 ans, il sera donc essentiel de faire montre d'implication et de motivation afin que les projets continuent à être subsidiés.

Le GREOA continue d'accompagner la Commune d'Esneux dans le projet mais son action se limitera désormais à une présence et un soutien lors des quatre rencontres annuelles obligatoires de la CLDR.

3 Etat d'avancement des fiches du Lot 1 et de la fiche « Hall omnisports »

□ Fiche 1.1 – Fontin

Madame la Bourgmestre rappelle quelques événements à l'attention des nouveaux membres. Une esquisse du projet d'aménagement du centre de Fontin a été réalisée il y a une quinzaine d'années par Madame TIMMERMANS. Cela explique le classement de la fiche Fontin 1.1. Cette esquisse doit, bien sûr, être actualisée et affinée.

Ensuite, il conviendra de mettre au point une convention-exécution. A cette fin, une rencontre est prévue notamment entre Madame la Bourgmestre et Madame RAHIER le 1^{er} décembre prochain.

Lorsque les questions de technique administrative seront réglées, la CLDR sera convoquée en vue de former un groupe de travail pour la mise en œuvre de cette fiche.

Concernant la liaison « So Hamay – Granfosse », Madame la Bourgmestre rappelle l'objectif du projet, à savoir, dans le cadre du PCDR, le désengorgement de Fontin afin de mettre en valeur son caractère villageois, d'assurer la mobilité douce entre la cité et le centre d'Esneux et, enfin, de favoriser la possibilité de construire de nouveaux logements sociaux.

Différents tracés ont été réfléchis en CLDR, ainsi qu'en groupe de travail de la CLDR, et une option a été retenue. Le STP a été désigné pour étudier la faisabilité du projet choisi, le « chemin 113 ». Il est important de noter que la possibilité du tracé du « chemin 113 » a été présentée aux propriétaires des terrains traversés.

Madame la Bourgmestre informe l'assemblée de la création d'un collectif citoyen « Collectif Grandol » qui, avec le soutien de Natagora, s'oppose farouchement au projet choisi.

Monsieur DEMOULIN se fait le porte-parole des revendications de ce collectif et expose à la commission les arguments avancés pour soulever le manque de pertinence du choix arrêté.

Monsieur DEMOULIN propose de transmettre sa note à Madame LANGE pour qu'elle soit annexée à ce procès-verbal et demande à ce que cette même note soit transmise au conseil communal.

Monsieur DETROZ précise que ce tracé semble être la solution la plus pertinente au regard de l'objectif susmentionné de la fiche et souligne que ce projet est désormais sorti du PCDR puisqu'il sera entièrement financé par la commune.

Monsieur DETROZ rappelle que des réunions de consultation populaire ont été organisées et qu'un groupe de travail s'est rencontré à plusieurs reprises afin d'étudier l'opportunité du projet avant de porter son choix sur le projet « chemin 113 ».

Monsieur HAMOIR demande lors de quelle réunion de la CLDR le choix du projet « chemin 113 » a été arrêté.

Il s'avère que la décision a bien été prise en groupe de travail de la CLDR et, alors que chaque membre y était convié, en séance plénière.

Bien qu'il ne s'agisse plus d'un travail de la CLDR, dans la mesure où il a été clairement précisé par l'administration de la Région wallonne que ce type de travaux (construction d'une route) n'était pas subsidié dans le cadre du PCDR, Madame la Bourgmestre, dans un souci de transparence et de continuité d'un travail commencé au sein du PCDR, propose qu'un groupe de travail analyse l'argumentation du comité Grandol et présente ses conclusions en séance plénière afin que la CLDR puisse prendre position et rendre un avis définitif.

Madame le Bourgmestre rappelle d'ailleurs que la CLDR se limite à rendre des avis et que c'est le Collège, dans un premier temps, et le Conseil communal qui arrêtent *in fine* le choix d'un projet. Madame la Bourgmestre se déclare néanmoins ouverte au dialogue et rappelle qu'elle a proposé de rencontrer le collectif Grandol afin de leur expliquer ce projet de tracé mais qu'aucune suite n'a été réservée à sa proposition.

Il convient toutefois d'avancer dans ce dossier et l'agenda suivant est donc fixé :

- début décembre : réunion du groupe de travail chapeauté par Monsieur BELLIERE afin d'étudier la note transmise par Monsieur DEMOULIN ;
- mi-décembre : réunion de la CLDR qui se positionnera et rendra avis au conseil communal.

□ Fiche 2.6 – Aménagement d'un pôle sportif

Monsieur GEORIS explique que ce projet de création d'un pôle sportif se réfléchit et que la piste de financement via les subsides Infrasport est actuellement poursuivie.

4. Première réflexion sur une méthode d'évaluation du PCDR

Madame BEAUFAYS rappelle que dans 5 ans, il conviendra de présenter un rapport à la Région wallonne afin de pérenniser le projet sur 10 ans. Ce rapport se devra motivé et structuré autour des axes de développement. Il serait donc intéressant que la CLDR s'organise déjà sur ce modèle.

Dans un souci d'efficience, une méthode de travail structurée et rigoureuse est proposée par Madame la Bourgmestre : chaque fiche fera l'objet d'un groupe de travail dynamisé par un responsable et soutenu techniquement par un référent communal. Madame RYCKEWART continuera de s'occuper de la mise en œuvre globale du projet.

L'ensemble des membres de la CLDR sera informé 10 jours à l'avance de la rencontre de chaque groupe de travail et aura la possibilité d'y participer. Chaque rencontre devra systématiquement faire l'objet d'un procès-verbal

Monsieur MULLENDERS insiste sur l'importance de la formation de l'employé communal qui aura le dossier en charge.

Monsieur DETROZ précise qu'il conviendra néanmoins de canaliser l'interpellation des agents communaux par les membres de la CLDR .

Cette méthode de travail est approuvée par l'assemblée.

Monsieur DEFECHEREUX regrette le délai important constaté entre la tenue de la réunion et la réception des procès-verbaux. La CLDR s'accorde à fixer à une quinzaine le délai raisonnable de réception du procès-verbal et propose qu'une liste à jour des membres de la CLDR et leurs coordonnées soient jointe au PV de la présente réunion.

5. Divers

Les fiches en cours de réalisation sont passées en revue et, en cohérence avec la méthode de travail susmentionnée, un responsable est désigné.

Une décision du collège désignera prochainement un référent communal pour chaque groupe de travail et le nom de ce référent sera communiqué aux membres lors de la prochaine réunion.

□ Fiche 1.1 – Fontin

Monsieur BELLIERE est désigné comme responsable.

□ Fiche 1.2 – Revalorisation du centre d'Esneux

Monsieur GEORIS est désigné comme responsable.

Monsieur BELLIERE rappelle qu'une étude de mobilité avait été en son temps commandée et qu'il conviendrait de s'inquiéter de son avancement.

Cette fiche envisage également la dynamisation et l'attractivité de la rue de Bruxelles. Madame la Bourgmestre informe les membres d'un engagement du SPW à réaliser l'aménagement de cette voirie. Une prochaine rencontre avec ce service est prévue le 13 décembre et le délai de réalisation envisagé est 2012.

□ Fiche 1.3 – Création d'un Eco-parc

Monsieur DEFECHEREUX est désigné comme responsable.

Monsieur DEFECHEREUX exprime les blocages auxquels il est confronté dans cette fiche.

Madame la Bourgmestre propose une rencontre à Monsieur DEFECHEREUX afin d'envisager des solutions de déblocage de cette fiche.

□ Fiche 1.4 – Aménagement d'un pôle touristique au Domaine Brunsode

Monsieur DUPRET est désigné comme responsable.

Monsieur DUPRET s'interroge sur l'existence d'une perspective concrète de financement.

Madame la Bourgmestre confirme l'intérêt porté à cet aménagement par la commune, actuellement en recherche de subventions suite à la récupération du bail emphytéotique.

□ Fiche 1.5 – Aménagement d'un bâtiment d'accueil pour l'Office du Tourisme

Madame la Bourgmestre explique que le rez-de-chaussée d'un bâtiment situé sur la place de Tilff a été acquis par la commune (les actes seront signés prochainement) en vue d'y aménager

l'Office du Tourisme communal. Les travaux devraient être réalisés rapidement et l'Office du Tourisme communal ouvrir ses portes le plus vite possible.

Monsieur DEFECHEREUX fait référence à l'article du Bulletin communal et regrette qu'il n'y soit pas précisé que l'ouverture d'un Office du Tourisme communal est un projet dont les prémisses se trouvent dans le PCDR.

Madame BEAUFAYS fait part de l'initiative de certaines communes qui identifient par l'apposition d'un logo spécifique au sein des journaux communaux les projets initiés par le PCDR. Madame la Bourgmestre souhaite qu'on prenne note de cette idée et qu'on la transpose à notre commune.

□ Fiche 1.6 – Bois des Chevreuils

Messieurs FROMENT et MULLENDERS sont désignés comme responsables de cette fiche. Monsieur MULLENDERS explique qu'ils travaillent avec Madame LAURENT, éco-conseillère communale, et que cette dernière réclame ardemment le soutien d'un technicien du service des travaux.

Monsieur MULLENDERS propose de communiquer le rapport de travail de ce groupe et précise que les travaux pourraient être planifiés l'année prochaine.

□ Fiche 1.7 – Cortil (Aménagement d'un pavillon de convivialité et de barbecue)

Monsieur MULLENDERS est désigné comme responsable et pourrait, au regard de son expertise, également réfléchir à la création ou rénovation d'un réseau de chemins pédestres.

Madame le Bourgmestre lève la séance.